*PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL*

*DU 9/04/2019 - N° 41*

L’an deux mille dix-neuf et le 9 du mois d’avril, le conseil municipal dûment convoqué s’est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Lucas GUIBERT, Maire.

**Etaient présents :**

**BAILE Alexandra,**

**BARTHELEMI Julien,**

**BOLGARI Christian,**

**CESAR Marie-Christine,**

**CONIL Mathieu,**

**MERMET Isabelle,**

**OCCELLI Didier,**

**Pouvoirs :**

**ORDRE DU JOUR :**

* **VOTE COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2018 M14-M49-M4,**
* **AFFECTATION DES RESULTATS,**
* **VOTE DES TAXES,**
* **VOTE BUDGETS PRIMITIFS 2019 M14-M49-M4,**
* **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS,**
* **DEMANDE DE SUBVENTIONS FRAT, FODAC, DSIL, POSTE A CHLORE, ORGUE, FORAGE 2, LACS**
* **CONVENTION CNFPT,**
* **LIVRETS BIT,**
* **QUESTIONS DIVERSES.**

**Secrétaire de séance : .**

**Rédaction : Christine GRAS.**

**I) APPROBATION DE LA PAGE DES SIGNATURES**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à parapher la page des signatures du 18 décembre 2018. Elle est adoptée à l’unanimité.

**II) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 18 DECEMBRE 2018**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à parapher le procès-verbal du 18 décembre 2018. Ce procès-verbal est adopté à l’unanimité.

**III) VOTE DES COMPTES DE GESTION**

1. Compte de Gestion M14 : Monsieur le Maire invite les élus à se reporter aux pages 22 et 23. Il donne ensuite lecture de l’investissement avec des dépenses de € et des recettes de € représentant un déficit de € et en fonctionnement avec des dépenses de € et des recettes de € avec un excédent de €. Ce compte de gestion est adopté à l’unanimité.
2. Compte de Gestion M 49 : Monsieur le Maire invite les élus à se reporter aux pages 22 et 23. Il donne ensuite lecture de l’investissement avec des dépenses de € et des recettes de € soit un excédent de € et en fonctionnement des dépenses de € et des recettes de € soit un excédent de €. Ce compte de gestion est adopté à l’unanimité.
3. Compte de Gestion M 4. Monsieur le Maire invite les élus à se reporter aux pages 22 et 23. Il donne lecture du fonctionnement avec des dépenses de € et des recettes de € soit un excédent de €. Ce compte de gestion est adopté à l’unanimité.

**IV)** **COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 M14 M49, M4, ET AFFECTATION DES RESULTATS.**

1. Compte administratif M14 : En se reportant à la page 3 les chiffres sont identiques et conformes à ceux du compte de gestion. Marie-Christine Cesar prend la présidence et propose ce compte administratif au vote. Ce compte administratif est adopté à la majorité.
2. Affectation du résultat : Monsieur le Maire donne lecture de l’affectation du résultat. Cette délibération est adoptée à l’unanimité.
3. Compte administratif eau et assainissement. Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se reporter à la page 2. Les chiffres sont identiques au compte de gestion du receveur. Marie-Christine Cesar présente ce compte administratif au vote. Il est adopté à l’unanimité.
4. Affectation résultat M 49 : Monsieur le Maire donne lecture de la délibération permettant d’affecter le résultat au totalité excédent en section de fonctionnement à savoir … €.

Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

1. Compte administratif M4 : Monsieur le Maire précise que ce compte administratif présente les mêmes chiffres que ceux du compte de gestion du receveur municipal. Marie-Christine Cesar présente ce compte administratif au vote. Il est adopté à la majorité.
2. Affectation du résultat : Monsieur le Maire donne lecture de l’affectation du résultat. Cette délibération est adoptée à la majorité.

VIII) VOTE DES TAUX.

Vote des impôts locaux : Monsieur le Maire précise qu’il y a une évolution à savoir qu’il est proposé au vote plus que 3 taux. La FPU est une compétence de l’intercommunalité. La part revenant à la commune s’élève à € et sera figée malgré les éventuelles hausses intercommunales à venir. Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

**IV) BUDGET PRIMITIF M 14 2019**

Monsieur le Maire présente le compte du receveur municipal notamment les pages. On peut noter un déficit d’investissement de € et un excédent de fonctionnement de € pour l’exercice et, en cumulé, un résultat d’investissement déficitaire de € et un excédent de fonctionnement de  €.

Sans question du conseil municipal, Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Elle est adoptée à unanimité.

**X) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal s’est réuni le pour discuter du budget. Un débat s’est instauré à ce moment-là sur les subventions à donner aux associations.

Il est proposé € aux associations.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **ORGANISMES** | **Pour mémoire** | **Proposition** | **Vote conseil** |
| AEMBA | 600 | 600 |  |
| AMICALE POMPIERS | 400 | 700 |  |
| AMICALE PERSONNEL | 700 | 700 |  |
| APPE | 600 | 600 |  |
| ASE | 2000 | 2400 |  |
| APEE | 1000 | 1200 |  |
| COMITE DU PLAN | 1800 | 2000 |  |
| COMITE DES FETES ENTREVAUX | 2500 | 2700 |  |
| COMITE DE BAY | 1100 | 1300 |  |
| ECCE | 900 | 5000 |  |
| CLAA | 300 | 300 |  |
| FOOTBALL CLUB DES VALLEES | 900 | 950 |  |
| ENCHANTEURS ENTREVALAIS | 1000 | 1000 |  |
| ENTREV’ARTS | 400 | 0 |  |
| FOYER SOCIO EDUCATIF ANNOT | 250 | 250 |  |
| RVV | 500 | 500 |  |
| TENNIS CLUB DES VALLEES | 300 | 300 |  |
| LES ZAZOUS | 700 | 0 |  |
| SYNDICAT OLEIOCOLE DU CANTON D’ENTREVAUX | 0 | 140 |  |

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération fixant les subventions aux associations.

Cette délibération est adoptée à la majorité.

**XI) BUDGET M49 2019**

Monsieur le Maire rappelle que ce budget a été débattu en commission des finances le  2018. Il donne les chiffres du prévisionnel de ce budget qui sont :

Prévoit € TTC de travaux suite à la renégociation du contrat. Il faudra ensuite solliciter les financements Agence de l’eau et département. … € en fonctionnement et … € en investissement. On retrouve dans ce budget

Il donne ensuite lecture de la délibération permettant d’adopter ce budget.

Ce budget est adopté à l’unanimité.

**XII) VOTE DU BUDGET M 4 – POMPES FUNEBRES**

Monsieur le Maire rappelle qu’il y a un excédent de €. Il est reporté au ….

Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

**XIII) DEMANDE DE SUBVENTION**

1. **FRAT** 1: Monsieur le Maire rappelle le dispositif FRAT.Il s’agit d’obtenir un financement de 30 % sur le dossier rénovation des rues d’Entrevaux tranche 1 Monsieur le Maire donne lecture de la délibération. Elle est adoptée à l’unanimité.
2. **FRAT 2** :Il s’agit d’obtenir un financement de 70 % sur le dossier rénovation de la porte d’Italie et de la porte Royale.
3. **FODAC** : Monsieur le Maire rappelle le dispositif du FODAC. Il s’agit de subvention départementale que l’on souhaite solliciter pour un financement de 40% sur le projet d’implantation d’une serre et d’une pergola sur l’aire de loisirs.

Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

1. **DSIL**: Monsieur le Maire rappelle le dispositif DSIL. Il s’agit d’obtenir un financement de 45% pour la création d’une salle multi-activités à la remise Henry en remplacement du contrat de ruralité.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération. Elle est adoptée à l’unanimité.

1. **POSTE A CHLORE**:Il s’agit de délibérer pour des travaux de reconstruction du poste à chlore situé au Plan de Puget.
2. **ORGUE** : Comme chaque année l’entretien de l’orgue peut être financé par la DRAC à hauteur de 25 %. Le devis reste stable à 963.70 € HT. Monsieur le Maire donne lecture de la délibération. Elle est adoptée à l’unanimité.
3. **FORAGE 2**: Il s’agit du contrôle et de la diagraphie du forage, ainsi que la réalisation et l’interprétation des essais de pompage et analyses des travaux d’approfondissement du forage de Bay existant.
4. **LACS**:Il s’agit destravaux de restauration de la chapelle du Hameau Les Lacs.

**XIV) LIVRET BIT**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le BIT propose à la vente des livrets d’Entrevaux au prix de 3 €. Suite au transfert de la compétence tourisme vers l’intercommunalité, l’OTI Verdon tourisme serait preneur de ces livrets. Il sera demandé au conseil municipal de fixer le tarif de ces derniers à l’OTI.

**XV) CONVENTION CNFPT**

**XVI) COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire expose la faculté d’opposition des communes au transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes avant le 30 juin 2019. Le conseil municipal devra se prononcer.

**XVII) QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal…

Fait à Entrevaux, le 9 avril 2019.